

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1949/SG/T constatant la composition de la Commission consultative du Travail pour l'année 1969.

n° 1949/SG/T

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
27 décembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1969

Date du numéro
10 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est constatée la répartition des vingt sièges la Commission consultative du travail, pour l'année 1969, conformément aux dispositions des articles 2 et 3 ci-dessous.

Art 2

les dix sièges des représentants des employeurs sont répartis ainsi qu'il suit: Union intersyndicale interprofessionnelle des entreprises du Territoire Français des Afars et des Issas : 6 sièges Membres titulaires : MM. de Précourt, Rodary, Champ, Clos, Badani, Choïx, Smertnik. . Membres suppléants : MM. Allot, Degueurce, Millon, Sur champ. de Marion. Algret. Syndicat des entreprises du bâtiment: 1 siege. Membre titulaire: M. Prévitéra. Membre suppléant: M. Christophe. Syndicat des manutentionnaires : 1 siège. Membre titulaire: M. Anquetin. Membre suppléant: M. Parizot. Chambre de commerce de Djibouti: 2 sièges. Membres titulaires : MM. Dell Aquila . Vincent, Ahmed Saleh Farah Membres suppléants : MM Mercier, . Abdi . Mohamed warsama

Art. 3

- Les dix sièges des représentants des travailleurs sont répartis ainsi qu'il suit: Union territoriale des Syndicats de La Fédération des personnels de coopération technique outre-mer:3 sièges. Memebres titulaires : MM. Bouyat, Fond, Martin. Membres suppléants: MM. Carretero, Blanchard, Landru. Ûnion territoriale des syndicats dés travailleurs F. O.6 Sièses. Membres titulaires MM. Yacoub Halato Mohamed, Abdillahi Amir Warmahye, Mahmoud Toukalé dit Roblé, Abdou Mohamed Abdatlah, Houssein Ali Kouwedi, Houssein Doualé Beder. Membres suvboléants : MM. Saïd Rasgué Guellé, Galass Mohamed Attavé, Mohamed Mahmoud Abdallahi, Abdi Youssouf Guedi, Ali Moussa Ali, Aboubaker Asso india Syndicat des cheminots autochtones: 1 siège. Membre titulaire : M. Ahmed Cassim Abdallah Membre suppléant: M. Ibrahim Ahmed Kahin,